

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

ÉCOCENTRES DE SAINT-HYACINTHE ET ACTON VALE

Saint-Hyacinthe, le 30 juillet 2019 – Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale sont accessibles tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, jusqu'au 24 novembre 2019. De plus, considérant l'important achalandage du site de Saint-Hyacinthe, celui-ci est également ouvert tous les vendredis de 8h30 à 16h30, durant cette période.

Les écocentres sont accessibles gratuitement aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, à raison d'une visite par jour, par citoyen et par adresse civique, **sur preuve de résidence** Ils sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale. Étant donné l'espace restreint aux écocentres, **les remorques d'une dimension maximale de 4 x 8 pi sont admises sur le site de l'écocentre de Saint-Hyacinthe et celles d'une dimension maximale de 5 X 10 pi le sont à celui d'Acton Vale.**

Les **matières admissibles** aux écocentres sont les gros rebuts, les résidus de bois et les débris de construction ou de démolition, les peintures, les filtres à huile, les huiles moteur ou végétales. Idéalement ces dernières doivent être déposées dans leur contenant d'origine ou dans des contenants incassables, fermés et bien étanches avec une mention décrivant clairement le type d'huile dont il s'agit. Les métaux, les pneus sans jante et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces) ainsi que le béton sont également acceptés, de même que les résidus électriques, électroniques et informatiques.

Les matières recyclables doivent être déposées dans les bacs de recyclage fournis par les municipalités à chaque résidence et elles ne doivent pas être apportées aux écocentres.

Afin de réduire le temps d'attente, il est fortement suggéré aux utilisateurs des écocentres de :

- Trier les matières avant d'arriver aux écocentres.
- Se faire assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières. **(Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).**

ATTENTION - ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres. De plus, les **résidus domestiques dangereux**, à l'exception des peintures et des huiles, seront refusés et doivent être apportés à l'une des quatre collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.

DEUX SITES ACCEPTENT LES BRANCHES

- | | |
|--|--|
| ▪ Région de Saint-Hyacinthe
1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe
Lundi au jeudi : 8h00 à 16h15
Vendredi : 8h00 à 12h45
Jusqu'à la fin novembre | ▪ Région d'Acton Vale
À l'extrémité de la rue Bernier, Acton Vale
En tout temps |
|--|--|

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@riam.quebec